

CABINET ROBERT IMMOBILIER ET FONDS DE COMMERCE

SARL AU CAPITAL DE 10 200 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 17-19 RUE DES BAINS 76200 DIEPPE TÉL : 02 35 06 38 60

SUCCURSALE : 31 PLACE RENÉ COTY 76810 LUNERAY TÉL : 02 35 85 45 63

RCS DIEPPE : B 334 475 373 N° IMMATRICULATION ORIAS 14005933 N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR 28 334 475 373

GARANTIE FINANCIERE GALIAN

CARTE PROFESSIONNELLE CPI – 7602 – 2016 – 000007533 délivrée par la CCI Seine-Mer Normandie

BAREME APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} DECEMBRE 2018

BAREMES DES HONORAIRES NEGOCIES POUR LES VENTES IMMOBILIERES, A LA CHARGE DU VENDEUR.

PRIX DE VENTE :

JUSQU'A 50 000 €.....	Forfait 4 000 Euros T.T.C.
DE 50 001 € à 100 000 €.....	8,50 % T.T.C.
DE 100 001 € à 150 000 €.....	7,50 % T.T.C.
DE 150 001 € à 200 000 €.....	6,50 % T.T.C.
A PARTIR DE 200 001 € et au-delà....	5,50 % T.T.C.

TARIF HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS (GESTION LOCATIVE), A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

8,40% T.T.C SUR TOUTES LES SOMMES ENCAISSEES

TARIF ASSURANCE LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR (en sus des honoraires d'administration de biens)

3 % T.T.C SUR LOYERS ET CHARGES QUITTANCES
(Locaux d'habitation uniquement)

BAREMES DES DROITS ET HONORAIRES SUR CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET PAS-DE-PORTE, A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- HONORAIRES DE NEGOCIATION :

JUSQU'A 50 000 €.....	Forfait 4 000 Euros T.T.C.
DE 50 001 € à 100 000 €.....	8,50 % T.T.C.
DE 100 001 € à 150 000 €.....	7,50 % T.T.C.
DE 150 001 € à 200 000 €.....	6,50 % T.T.C.
A PARTIR DE 200 001 € et au-delà....	5,50 % T.T.C.

- HONORAIRES DE REDACTION :

	<u>PAS-DE-PORTE :</u>	<u>FONDS DE COMMERCE :</u>
JUSQU'A 50 000 €	2 200 € T.T.C.	3 000 € T.T.C.
DE 50 001 € à 100 000 €.....	3 600 € T.T.C.	4 200 € T.T.C.
A PARTIR DE 100 001 €.....	4 800 € T.T.C.	7 200 € T.T.C.

- HONORAIRES DE REDACTION DE PRET : 3,11 % T.T.C. DU MONTANT DU PRET.

- VACATIONS POUR PRISES DE GARANTIE : 380 € T.T.C.

- VACATIONS POUR DEMANDES DE PIECES D'ETAT-CIVIL - 60 € T.T.C.

- VACATIONS POUR DEMANDES DE PIECES D'URBANISME ET DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - 200 € T.T.C.

- VACATIONS POUR FORMALITES - 370 € T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

+ DEBOURS (factures Greffe de Commerce, insertion légale, insertion BODAC)

- HONORAIRES SEQUESTRE A LA CHARGE DU CEDANT :

0,80 % T.T.C. DES SOMMES SEQUESTREES

AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT
N'EST DU AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

REMUNERATION DU MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION VIDES OU MEUBLES

Pour l'exécution de ses missions de location, le mandataire percevra des honoraires dont le montant est fixé à :

- A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

. Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail (selon la surface habitable du logement) :

. Appartement jusqu'à 45 m² : 6,5 € TTC par mètre carré.

. Appartement de 45 à 80 m² : 5,5 € TTC par mètre carré.

. Appartement au-dessus de 80 m² : 5 € TTC par mètre carré.

. Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable. Ce montant s'ajoute aux autres prestations.

- A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (selon la surface habitable du logement) :

. Appartement jusqu'à 45 m² : 6,5 € TTC par mètre carré.

. Appartement de 45 à 80 m² : 5,5 € TTC par mètre carré.

. Appartement au-dessus de 80 m² : 5 € TTC par mètre carré.

. Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable. Ce montant s'ajoute aux autres prestations.

. Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC

TARIF HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

➤ COPROPRIÉTÉS DE 2 À 9 LOTS :

AU MINIMUM PAR IMMEUBLE ET PAR AN : 2 500 € T.T.C.

(RÉPARTIS AUX TANTIÈMES GÉNÉRAUX DE CHAQUE COPROPRIÉTAIRE)

➤ COPROPRIÉTÉS DE 10 LOTS ET PLUS :

250 € T.T.C. PAR LOT PRINCIPAL ET PAR AN

(RÉPARTIS AUX TANTIÈMES GÉNÉRAUX DE CHAQUE COPROPRIÉTAIRE)

➤ CENTRES COMMERCIAUX :

2 900 € T.T.C. minimum par an

(RÉPARTIS AUX TANTIÈMES GÉNÉRAUX DE CHAQUE COPROPRIÉTAIRE)

DROITS ET HONORAIRES SUR BAUX COMMERCIAUX A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION (SUR LOYER ANNUEL H.T.) :

JUSQU'A 10 000 € : Forfait 2 000 € H.T.

A PARTIR DE 10 001 € : 25 % H.T.

TVA en sus au taux en vigueur

- VACATIONS POUR DEMANDES DE PIECES D'ETAT-CIVIL. 60 € T.T.C.

- VACATIONS POUR DEMANDES DE PIECES D'URBANISME ET DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 200 € T.T.C.

- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX :

3 € T.T.C. PAR METRE CARRE

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

- RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL : 1 500 € T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

- AVENANT A BAIL COMMERCIAL : 240 € T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

TARIF HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES

TARIF DES VACATIONS PAR HEURE ET PAR PERSONNE SUR HEURES OUVRABLES

(9H – 12 H et 14 H – 18 H) : 59,00 € T.T.C.

HONORAIRES SUR TRAVAUX

- Sans intervention d'un maître d'œuvre :

. 4,78 % T.T.C. de 1 à 7 500 €

. 3,50 % T.T.C. de 7 501 € à 15 000 €

. 3 % T.T.C. de 15 001 € à 25 000 €

. 2,5 % T.T.C. à partir de 25 001 €

- Avec intervention d'un maître d'œuvre :

. 3,50 % T.T.C. de 1 à 7 500 €

. 3 % T.T.C. de 7 501 € à 15 000 €

. 2,5 % T.T.C. de 15 001 € à 25 000 €

. 2 % T.T.C. à partir de 25 001 €

HONORAIRES POUR MUTATION..... 320 € T.T.C.

+ HONORAIRES POUR FRAIS D'ASSEMBLÉE GENERALE SPECIALE,
PROCÉDURE,
RELANCES... SUIVANT TARIF " INCLUS DANS NOTRE MANDAT DE
SYNDIC

" DISPONIBLE SUR DEMANDE A L'AGENCE

DROITS ET HONORAIRES SUR BAUX DE DEROGATION, BAUX PROFESSIONNELS, BAUX DE DROIT COMMUN ET SOUS-LOCATIONS A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION :

FORFAIT 1200 € T.T.C.

- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX 3 € T.T.C. PAR METRE CARRE

- CONSTITUTION DE DOSSIER 200 € T.T.C.